



Directeur de la publication :
B. COLINET, Inspecteur d'académie
N°ISSN : 1281-1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, place Beauchamp
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03-84-78-63-00
Télécopie : 03-84-78-63-63

le *Bulletin départemental* de *l'Inspection Académique de la* *Haute-Saône*

SOMMAIRE

1- INFORMATIONS GENERALES

- Recherche d'enfants page 2
- Langues vivantes habilitation page 2
- 60^{ème} campagne de solidarité 2005 de la Jeunesse au Plein Air page 2

2- REGLEMENTATION

- Pratique du mini-hand-ball à l'école page 3

3- ACTIONS EDUCATIVES

- Expédition « Clipperton » du Dr J. Louis Etienne page 3
- Sites d'accueil pour les classes de découverte page 3 et 4
- Journée de solidarité 2005 page 4

4- RESSOURCES HUMAINES

- Mutations et liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'EREA page 5
- Permutations informatisées page 5
- Admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2006 page 5
- Lancement de l'appel d'offre au plan de formation continue 2005-2006 page 5 et 6
- Calendrier et modalités de l'appel d'offre formation continue page 6
- Fiche de réponse à l'appel d'offre formation continue page 7



Editorial :

Le développement de l'enseignement des langues vivantes est devenu une nécessité dans un contexte d'ouverture des frontières.

Dans le cadre des échanges économiques et culturels il est vital de maîtriser la langue de nos principaux partenaires.

A ce sujet, il n'existe aucune difficulté pour l'anglais.

Par contre la langue de notre principal partenaire économique et pays proche géographiquement en l'occurrence l'Allemagne ne rencontre pas le même succès. Quelles que soient les raisons de cette désaffection il importe d'enrayer cette tendance.

Au cours d'une rencontre organisée à Sarrebruck en décembre 2004, ont été arrêtées les grandes lignes d'un plan de relance de l'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France.

Notre département s'associe à cette opération grâce à différentes actions qui seront mises en route dans les mois à venir.

B. COLINET

1 INFORMATIONS GENERALES

RECHERCHE D'ENFANTS

Réquisition émanant du ministère de la justice concernant les enfants :

- **LHULLIER Léna née le 18 octobre 1997**
- **SEMASKI Victoria née le 17 janvier 1996**
- **MEDERREG Kéradine née le 16 septembre 2000**
- **MEDERREG Chrétine née le 11 novembre 1997**
- **VERNEREY Maéva née le 28 mai 1995**
- **GRUAU LIVAREK Ruben né le 10 novembre 1996**

Si ces enfants sont scolarisés dans une école de la Haute-Saône, veuillez le signaler d'urgence à la division des élèves et de la pédagogie au **03 84 78 63 15**

Langues vivantes habilitation

Les enseignants désirant passer une habilitation en Langue Vivante (Allemand et / ou Anglais) sont priés de s'inscrire sur le formulaire ci-joint. Il s'agit d'un dispositif en deux temps, qui prévoit :

- un entretien à l'issue duquel est délivrée une habilitation provisoire, qui permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats ainsi que leur connaissance des textes officiels
- une visite de classe suivie d'un entretien, débouchant sur une habilitation définitive.

La circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001, parue au BO n°41 du 8 novembre 2001 renseigne sur la procédure et le déroulement des opérations d'habilitation.

Le BO hors série n°4 du 29 août 2002 renseigne sur les programmes transitoires du cycle 3 et les programmes définitifs des cycles 2 et 3 de l'enseignement des langues à l'école primaire.

La date limite des candidatures à cette session est fixée au **vendredi 25 février 2005**.

Une réunion d'information sur le déroulement des épreuves aura lieu à l'inspection académique après le dépôt de candidature **le mercredi 2 mars 2005 à 9h**.

Celle-ci tiendra également lieu de pré-stage pour les PE inscrits aux stages code i02 pour l'anglais et code i04 pour l'allemand.

Le calendrier des épreuves est fixé de la façon suivante :

- mercredi 6 avril 2005 pour l'habilitation en anglais (IA de Vesoul)
- jeudi 7 avril 2005 pour l'habilitation en allemand (IA de Besançon).

Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires en s'adressant à Suzy Antoine, conseillère pédagogique en Langues Vivantes, à l'Inspection Académique.

(tél : 03 84 78 63 17) ou par email : suzy.antoine@ac-besancon.fr

60^{ème} campagne de solidarité 2005 de la Jeunesse au Plein Air

La Campagne annuelle de la Jeunesse au Plein Air se déroulera **du 12 janvier au 5 février 2005**, sous la forme d'une collecte par l'intermédiaire de l'achat d'un auto collant. Les fonds collectés sont destinés à financer le départ en vacances d'enfants et de jeunes ; ils sont redistribués sous forme de bourses. Aujourd'hui encore, 3 enfants sur 10 ne partent pas en vacances !

Une éducation à la solidarité et à la citoyenneté

Cette campagne s'inscrit dans une démarche éducative qui invite les enfants à un acte de solidarité. Les enseignants pourront s'appuyer sur les documents pédagogiques élaborés à cette occasion (*Education à la solidarité* aux cycles 1, 2, 3 –au collège et au lycée) pour mener tous débats ou activités visant à donner du sens à la campagne. Ces dossiers ont été adressés à tous les établissements scolaires publics courant octobre 2004.

Renseignements, informations, documents pédagogiques : **JPA 29, bd Charles De Gaulle BP 137 70003 VESOUL Cedex**

2 - REGLEMENTATION

PRATIQUE DU MINI HAND-BALL A L'ECOLE CONVENTION M.E.N. – F.F.H.B.

Dans le cadre de la convention signée entre le ministère de l'éducation nationale et la fédération française de hand-ball, cette dernière par le biais des structures locales (comité départemental de hand-ball) est autorisée à apporter aux écoles, qui en font la demande, son aide en prêts de matériels, documents pédagogiques, aide technique (Monsieur TERRIER).

Rappel : la pratique du mini hand-ball doit se faire dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignant. Toute intervention d'un cadre technique de la fédération se fera selon la procédure habituelle (agrément – projet pédagogique – convention). Les interventions seront limitées à 3 ou 4 par cycle de travail.

Pour tout renseignement complémentaire : s'adresser au CPC EPS de votre circonscription

3 – ACTIONS EDUCATIVES

Expédition «Clipperton» du Dr Jean-Louis Etienne

A l'instar des précédentes missions de Jean-Louis Etienne, une dimension éducative est donnée à cette expédition commencée en décembre 2004.

L'opération qui se déroulera jusqu'en avril 2005 a pour objectif de réaliser un inventaire de cet îlot français désert situé dans l'océan Pacifique à 1200 km du Mexique. Le but de l'expédition étant de mieux connaître un environnement réputé relativement à l'abri des influences humaines.

Le suivi « en temps réel » de cette aventure scientifique contemporaine est proposé aux enseignants et à leurs élèves (à partir du cycle 3 primaire)

sur ce site : <http://www.jeanlouisetienne.fr/clipperton/default.cfm>

SITES D'ACCUEIL POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE

- Séjours à la journée avec repas
- Séjours scolaires avec nuitée(s)

Rappel du contexte :

1 - Les directeurs

- autorisent les séjours sans nuitée
- transmettent à l'inspecteur d'académie via l'IEN les demandes d'autorisation des séjours avec nuitée(s) ou à l'étranger (même sans nuitée).

Dans le cadre de la **mise à jour annuelle de la liste des sites d'accueil** agréés par l'inspecteur d'académie, les enseignants et directeurs des écoles sont informés que :

le chalet « *Marcel Paul* » de Belfahy est fermé à la location pour travaux jusqu'au **30 mars 2005**.

2 - Les structures actuellement agréées pour les séjours sont :

Centre PEP d'Aisey
Gîte du Moulin de Voray sur l'Ognon
Plein air et nautisme à Villersexel
Maison familiale rurale de Montbozon
Gîte de Montagney
Maison de la nature de Haut-du-Them
Le Prélôt à Champlitte
La source du Tampa à la Rosière
Les jardins de l'étang de Noidans le Ferroux
Auberge de jeunesse de Port-sur-Saône
Chalet « *André Fridez* » de Belfahy
Chalet « *Marcel Paul* » de Belfahy

Toute structure souhaitant figurer sur cette liste, doit en faire la demande à l'inspecteur d'académie en justifiant de la conformité de son fonctionnement avec les réglementations auxquelles elle est soumise.

COMMUNIQUE DE MADAME LE RECTEUR DE BESANCON

Rectorat
Secrétariat Général

Vu la loi n° 2004-625 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées,

Vu le décret n° 90-236 du 14 mars 1990 fixant les conditions dans lesquelles le calendrier scolaire peut être adapté pour tenir compte de situations locales,

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2004 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Sur proposition de Madame le Recteur,

Arrêté

Article 1 : La journée de solidarité en faveur des personnes âgées est prévue le lundi de Pâques dans le département du Territoire de Belfort et le lundi de Pentecôte dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône pour l'année scolaire 2004 – 2005.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education nationale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 7 janvier 2005

**Le Recteur,
A. SANCIER-CHATEAU**

4 - RESSOURCES HUMAINES

MUTATIONS ET LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'EREA

Dans l'attente de la parution des instructions ministérielles, les candidats sont priés de se faire connaître à la division des ressources humaines au **03.84.78.63.11**.

Les dossiers seront envoyés aux intéressés ultérieurement.

PERMUTATIONS INFORMATISEES

BO n°35 du 30 septembre 2004

Les personnels souhaitant demander un exeat au titre de rapprochement de conjoint et qui ont eu connaissance de la mutation de leur conjoint après la fermeture du serveur télématique (26 novembre 2004) devront participer au mouvement national. **Un formulaire est à retirer à l'inspection académique, division des ressources humaines et à retourner pour le 22 février 2005 délai de rigueur.**

J'attire votre attention sur le fait que seuls les personnels qui auront préalablement participé au mouvement informatisé, et ceux dont la mutation du conjoint est connue après le 28 février 2005 pourront participer au mouvement complémentaire manuel.

ADMISSION A LA RETRAITE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2006

Les professeurs des écoles et les instituteurs désireux de **solliciter leur admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2006 voudront bien adresser, par la voie hiérarchique pour le 28 février 2005 la demande officielle correspondante établie sur papier libre.**

Cette mesure est nécessaire pour permettre d'assurer une bonne gestion des personnels et des postes. Les admissions à la retraite sont prononcées à la rentrée scolaire.

Seules pourront être accordées sur demande, au-delà de la rentrée 2006, les retraites :

- pour invalidité
- aux femmes fonctionnaires, mère d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité au moins égale à 80%, ou encore dont le conjoint est atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable le plaçant dans l'impossibilité de travailler.

LANCEMENT de l'appel d'offre au plan de formation continue 2005/2006

Date d'ouverture : mercredi 12 janvier 2005

Date de fermeture de l'appel d'offre : samedi 12 février 2005

Annie Mallen, chargé formation continue premier degré 70 - 03 84 78 63 25 –

APPEL A OFFRE DE FORMATION : 2005/2006
dispositifs écoles, circonscriptions, réseaux
dispositifs départementaux, académiques

L'offre de formation 2005/2006 devra prendre en compte les priorités repérées dans le cahier des charges national, déclinées au plan académique de BESANCON de la façon suivante :

1. *Prévention de l'illettrisme et mise en oeuvre des programmes*
2. *Accompagnement des enseignants à l'entrée dans le métier (1er degré : T1, T2, liste complémentaire) et à la prise de fonction sur nouveaux postes ou postes spécifiques (nouveaux directeurs,...)*
2. *Enseignement des langues vivantes*
4. *Accompagnement des personnels dans leurs missions (formation de formateurs) et évolution de carrière (formation CAFIPEMF, CIRPE, autres)*
5. *Priorité départementale Haute-Saône : Poursuite de la mise en oeuvre des circulaires parues au BO 2003/2004 :*
 - 5.1 formation à l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable
 - 5.2 éducation à la santé (plan quinquennal de prévention)
 - 5.3 TICE
 - 5.4 liaisons 1er / 2ème degré
 - 5.5 liaisons inter-cycles (accompagnement dans l'élaboration des projets d'écoles)

Bien évidemment, le volet départemental comportera des dispositifs organisés à la demande des écoles ou des circonscriptions.

Dans cette perspective, **tous les stages proposés devront avoir des objectifs et des contenus cohérents et compatibles avec le cahier des charges énoncé ci-dessus afin de trouver leur légitimité dans le nouveau plan de formation 2005/2006.**

Nous vous remercions pour vos propositions.

Calendrier et modalités de l'appel d'offre

Fermeture de l'appel d'offre : samedi 12 février 2005, délai de rigueur

Recueil de l'offre :

1) Pour les écoles, RPI ou réseaux d'écoles désirant faire une offre de formation pour 2005/2006, compléter *le formulaire* en 2 exemplaires :

- * 1 exemplaire adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription
- * 1 exemplaire adressé au chargé de mission formation continue

2) Pour les personnes-ressources (chargés de mission, conseillers pédagogiques, autres...) désirant proposer un dispositif de circonscription ou départemental pour 2005/2006, compléter *le formulaire* en 2 exemplaires :

- * 1 exemplaire adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription
- * 1 exemplaire adressé au chargé de mission formation continue

3) Pour le personnel de l'IUFM désirant proposer un dispositif départemental (R3 ou autre) pour 2005/2006, compléter *le formulaire* en 2 exemplaires :

- * 1 exemplaire adressé à Patrick GOUX, responsable site de VESOUL
- * 1 exemplaire adressé au chargé de mission formation continue

N.B. : exemplaire adressé au chargé de mission formation continue
(par **courrier électronique** de préférence : annie.mallen@ac-besancon.fr
(à défaut par voie postale : A. Mallen, chargée formation continue
5, place Beauchamp
70013 VESOUL cedex par FAX : 03 84 78 63 63

Dépouillement de l'offre : mardi 1er mars 2005

Les propositions seront examinées à cette date lors d'une commission permanente qui se réunira à 14 heures, salle 9, à l'inspection académique de VESOUL.

Résultats de l'offre : mercredi 2 mars 2005

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le bureau de la formation continue : 03 84 78 63 25.

Académie de Besançon
Plan académique de formation continue 2005/2006
Département de HAUTE-SAONE

Fiche de réponse à l'appel d'offre formation continue
(formulaire à compléter en 2 exemplaires)

Organisme : (IA / IUFM / autres : CEMEA ...)	
Proposition de stage faite par ----->	Madame, Monsieur
Téléphone 1 (bureau) ----->	03 -...-...-
2 (mobile) ----->	0.....
Adresse électronique	
Type de stage : circonscription -----> départemental académique	circonscription de: école :
Intitulé du dispositif proposé	
Objectif général (voir l'appel d'offre Haute-Saône)	
Code de priorité départementale -----> (voir le cahier des charges 2005/2006)	1 2 3 4 5 (préciser 5.1, ...) (numéro à entourer)
Objectif(s) spécifique(s)	
Description succincte du dispositif Moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs spécifiques (démarches, contenus, supports et activités d'apprentissage, évaluation)	
Durée de la formation en jours ou semaines	
Niveau et public concerné	cycle : nombre de stagiaires : .. (préciser le nombre de stagiaires ne nécessitant pas un moyen de remplacement : .. sans remplacement)
Période souhaitée	
Encadrement prévu ou souhaité	responsable : (Nom de l'EN pour les stages écoles, réseaux, circonscription) formateurs pressentis :
Aspects financiers : intervenants rémunérés (nombre d'heures) : matériel pédagogique (montant mini et maxi) : déplacement collectif de stagiaires (indiquer la destination + les coûts supplémentaires) :	

REMARQUE(S) :

Aide et information : annie.mallen@ac-besancon.fr